Informations de base

2007/0269(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Relevé statistique des transports de marchandises par route: compétences d'exécution conférées à la Commission Modification Règlement (EC) No 1172/98 1997/0233(CNS) **Subject** 3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises 3.20.20 Statistiques sur les transports	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
TRAN Transports et tourisme	JARZEMBOWSKI Georg (PPE-DE)	22/01/2008

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	19/12/2007

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2934	2009-03-23

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Eurostat - Statistiques européennes	ALMUNIA Joaquín

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
06/12/2007	Publication de la proposition législative	COM(2007)0778	Résumé
19/02/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
29/05/2008	Vote en commission,1ère lecture		Résumé
13/06/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0258/2008	

23/09/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0416/2008	Résumé
23/09/2008	Résultat du vote au parlement		
23/03/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
22/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		
23/04/2009	Signature de l'acte final		
21/05/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/0269(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement (EC) No 1172/98 1997/0233(CNS)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 285-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	TRAN/6/58040

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE405.965	08/05/2008	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0258/2008	13/06/2008	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0416/2008	23/09/2008	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final	03704/2008/LEX	23/04/2009	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2007)0778	06/12/2007	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2008)6073	17/10/2008	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé

EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0760/2008	22/04/2008	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Règlement 2009/0399 JO L 126 21.05.2009, p. 0009	Résumé

Relevé statistique des transports de marchandises par route: compétences d'exécution conférées à la Commission

2007/0269(COD) - 23/09/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 604 voix pour, 12 voix contre et 6 abstentions, une résolution législative approuvant, sous réserve d'un amendement, la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1172/98 relatif au relevé statistique des transports de marchandises par route, en ce qui concerne les compétences d'exécution conférées à la Commission – Adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Georg **JARZEMBOWSKI** (PPE-DE, DE), au nom de la commission des transports et du tourisme.

Le seul amendement adopté en 1ère lecture de la procédure de codécision vise à supprimer l'article 9 de la proposition, jugé redondant par les députés et donc susceptible de représenter une source de confusion inutile.

Relevé statistique des transports de marchandises par route: compétences d'exécution conférées à la Commission

2007/0269(COD) - 06/12/2007 - Document de base législatif

OBJECTIF : adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle du règlement (CE) n° 1172/98 relatif au relevé statistique des transports de marchandises par route, en ce qui concerne les compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie).

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'adaptation proposée a pour objet d'introduire la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle dans règlement (CE) n° 1172 /98, telle qu'elle est organisée par l'article 5 bis de la décision 1999/468/CE modifiée (réforme des procédures de comitologie).

La Commission a procédé à un examen attentif de tous les instruments adoptés en codécision, afin d'identifier ceux qui habilitent la Commission à adopter des mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels de l'acte de base en question. La Commission a ainsi pu identifier plus de 200 actes devant faire l'objet d'une adaptation. Parmi ces actes certains figurent dans le programme de codification de la Commission. Tel est le cas du règlement (CE) n° 1172/98 du Conseil relatif au relevé statistique des transports de marchandises par route.

En l'espèce, le règlement (CE) n° 1172/98, prévoit que la Commission soit habilitée à adapter les caractéristiques de la collecte des données et le contenu des annexes, à arrêter les exigences minimales de précision des résultats statistiques transmis par les États membres et les modalités de mise en œuvre dudit règlement, y compris les mesures pour son adaptation au progrès économique et technique. Ces mesures ayant une portée générale et ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels dudit règlement ou de le compléter par l'ajout de nouveaux éléments non essentiels, elles doivent être arrêtées selon la procédure de réglementation avec contrôle prévue à l'article 5bis de la décision 1999/468/CE.

Relevé statistique des transports de marchandises par route: compétences d'exécution conférées à la Commission

2007/0269(COD) - 23/04/2009 - Acte final

OBJECTIF : adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle du règlement (CE) n° 1172/98 relatif au relevé statistique des transports de marchandises par route, en ce qui concerne les compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie).

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE) n° 399/2009 du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1172/98 du Conseil relatif au relevé statistique des transports de marchandises par route, en ce qui concerne les compétences d’exécution conférées à la Commission.

CONTENU : à la suite d’un accord en première lecture avec le Parlement européen, le présent règlement introduit la procédure de réglementation avec contrôle dans le règlement (CE) n° 1172/98 du Conseil relatif au relevé statistique des transports de marchandises par route, en ce qui concerne les compétences d’exécution conférées à la Commission.

La décision 2006/512/CE a instauré une procédure de réglementation avec contrôle pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision.

Aux termes du nouveau règlement, la Commission sera habilitée à : i) adapter les caractéristiques de la collecte des données et le contenu des annexes ; ii) arrêter les exigences minimales de précision des résultats statistiques transmis par les États membres ainsi que les modalités d’exécution dudit règlement, y compris les mesures destinées à son adaptation au progrès économique et technique. Ces mesures seront arrêtées selon la procédure de réglementation avec contrôle.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 10/06/2009.